

## **Caisse Solidaire de Franche-Comté - Versement de subvention pour une étude relative à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**

**Mme POISSENOT, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :** En 2001, le Secrétariat d'Etat au Logement a souhaité voir se créer des «SA d'HLM spécifiques» en capacité d'apporter, en matière d'habitat, des réponses adaptées à des publics insuffisamment pris en compte par l'univers du logement social. C'est sous la forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), SA au capital variable que les projets voient le jour (SCIC Habitat Solidaire d'Ile de France en 2003).

La décision d'étudier la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dédiée au logement en Franche-Comté est le résultat de la réflexion et de l'expérience menée par la Commission Logement de la Caisse Solidaire de Franche-Comté avec divers partenaires concernés par l'aide à la création de logements très sociaux.

Pour évaluer l'opportunité et le caractère de mise en oeuvre d'une telle structure, les acteurs du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), les collectivités concernées, les acteurs locaux du logement souhaitent engager une étude pré-opérationnelle de faisabilité.

Pour mener à bien ce projet, l'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire (Caisse Solidaire de Franche-Comté) réalisera donc une étude sur l'opportunité et la faisabilité de la création d'une telle structure. Cette étude sera confiée après mise en concurrence, à un organisme spécialisé dans ce type de montage.

Les objectifs de cette étude seront :

- d'évaluer la valeur ajoutée d'une SCIC dans le contexte particulier local et sur le sujet de la production de logements très sociaux
- d'évaluer le degré d'adhésion des acteurs locaux à ce projet de SCIC Habitat Solidaires
- d'élaborer un montage pré-opérationnel s'appuyant sur l'engagement des partenaires locaux.

Le coût de l'étude est estimé à 11 250 € (15 jours x 750 €).

Le comité permanent du PDALPD a donné un avis favorable à sa participation à l'étude pour un montant de 3 750 €. Le groupement des bailleurs sociaux du Doubs participerait à hauteur de 1 000 €. D'autres financeurs potentiels sont encore actuellement recherchés.

L'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire - Caisse Solidaire de Franche-Comté sollicite une aide de la Ville d'un montant de 1 875 €. La CAGB a inscrit une participation financière de 1 875 €, identique à celle de la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'engagement d'une étude en vue de la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif «Habitat Solidaire»

- le cas échéant, à autoriser M. le Maire à verser une subvention de 1 875 € à l'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire - Caisse Solidaire de Franche-Comté, sous réserve d'un plan de financement finalisé et validé par l'ensemble des partenaires, inscrite au BP de l'exercice courant, à l'imputation 65.72.6574.30100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme WEINMAN n'a pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.*